



**SERVICE
CIVIQUE**

Une mission pour chacun
au service de tous

FICHE MISSION pour une diffusion locale

Titre de la mission	Information des usagers sur les modalités de collecte des déchets ménagers et sensibilisation des usagers au tri et à la prévention des déchets	
Thématique	Environnement	
Rappel du statut	Engagement de Service Civique Attention, il ne s'agit pas d'un contrat de travail ou d'un stage. L'engagement de Service Civique est un statut spécifique de volontariat indemnisé. Renseignements sur : www.service-civique.gouv.fr	
Détail de la mission : Contexte / Enjeu L'action du volontaire	Détail de la mission : Les volontaires accompagnés et encadrés par leur tuteur mèneront des actions de communication en porte à porte et lors de manifestations locales dans les 64 communes du territoire du SICTOM afin : <ul style="list-style-type: none">- D'informer les usagers sur les modalités de collecte des déchets ménagers- De sensibiliser les usagers au tri et à la prévention des déchets- De participer à la mise en place de compostage collectif et d'en assurer le suivi- D'expliquer aux usagers les modalités de mise en œuvre de la redevance incitative- De prévenir et de lutter contre les dépôts sauvages.	
Formation - Accompagnement	Les volontaires seront sous la responsabilité d'un tuteur qui les accompagnera dans la réalisation de leurs missions. Le SICTOM propose de mettre en œuvre des modules liés : <ul style="list-style-type: none">- Au développement durable (la gestion des déchets, la prévention, le tri, le compostage...)- Au fonctionnement et à l'organisation d'une collectivité- Au rôle et à la répartition des missions élus/services- Une formation Prévention et Secours de niveau 1	
Pré-requis généraux	<ul style="list-style-type: none">• Être âgé(e) de 18 à 25 ans• Être de nationalité française ou ressortissant de l'UE• Être titulaire du permis de conduire B	
Pré-requis complémentaires	<ul style="list-style-type: none">• Bon relationnel avec les usagers	
Durée de la mission	Début mission : 01/11/2016	Fin mission : 30/06/2017
	Volume horaire : 30 h / semaine	Jours de mobilisation : du mardi au vendredi avec des possibilités d'adaptation pour participer à des manifestations locales notamment le samedi et le dimanche
Lieu de réalisation	Les 64 communes du territoire du SICTOM	

Structure d'accueil	Nom : SICTOM de la Région de Châteauneuf sur Loire	Coordonnées : Zone Industrielle Saint Barthélémy BP 97 45110 Châteauneuf sur Loire Tél : 02 38 59 50 25 Mail : sictom@sictom-chateauneuf.fr
	Descriptif de la structure : <ul style="list-style-type: none"> • LE SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures ménagères) regroupe 84 561 habitants répartis au sein de 6 communautés de communes lui ayant transféré la compétence collecte et traitement des déchets ménagers. La collecte des ordures ménagères est réalisée en porte à porte une fois par semaine avec mise à disposition de bacs individuels équipés d'une puce électronique et/ou en apport volontaire avec mise à disposition d'un badge d'accès aux colonnes enterrées et semi-enterrées. Depuis 1994, la compétence traitement a été transférée au SYCTOM de Gien-Châteauneuf sur Loire. Il assure la gestion de l'unité de valorisation énergétique d'Arrabloy ainsi que l'installation de stockage de déchets non dangereux de Saint Aignan des Gués et du centre de transfert de Saint Aignan des Gués. Le SICTOM assure aussi la gestion et le fonctionnement de 10 déchèteries réparties sur son territoire et la collecte sélective du verre, des journaux et des emballages réalisée en apport volontaire. 	
Nombre de volontaire(s) recherché(s)	2	
Processus de sélection des candidats	Cette mission s'adresse aux jeunes motivés : <ul style="list-style-type: none"> - Qui souhaitent agir sur l'environnement en sensibilisant les usagers aux gestes de tri, à la prévention et à la valorisation des déchets - Qui ont un bon contact avec les habitants - De 18 ans ou plus disposant du permis de conduire B afin de pouvoir se déplacer sur les 64 communes du SICTOM. 	
Indemnités / Avantages	Le volontaire percevra une indemnité mensuelle de 470,14 € versée par l'état et de la prestation de 106,94€ versée mensuellement par la structure d'accueil.	
Divers		